



# IENAC

**Vous voulez devenir INGENIEUR•E ENAC ?**  
3 statuts, 2 sites, 1 seul diplôme

# 2023



## Comment intégrer la formation Ingénieur-e ENAC Civil ?

(cf. plaquette "Ingénieur ENAC" disponible sur le site de l'ENAC)

### La formation a lieu sur le campus de Toulouse



#### I- ADMISSION EN 1<sup>ère</sup> ANNÉE :

- Sélection par la prépa des INP :
- 2 places maximum sont offertes
- En fonction du classement et de la motivation des candidat-e-s
- Concours Commun INP dans les filières MP, PC-PH, MPI, PSI et PT (pour tout renseignement sur ces concours : [www.scei-concours.org](http://www.scei-concours.org))

Filières		Places offertes en 2023
MP	Civil	33
PC-PH	Civil	20
PSI	Civil	31
MPI	Civil	9
PT	Civil	2

N.B. : le nombre de places offertes est donné à titre indicatif

#### II- ADMISSION 2<sup>ÈME</sup> ANNÉE :

##### Candidat-e-s en échanges universitaires :

- Ce recrutement s'adresse exclusivement à des candidat-e-s issu-e-s d'universités ou d'écoles partenaires ayant conclu des accords d'échange ou de double-diplôme avec l'ENAC. Toutes les informations utiles sont sur [https://study\\_abroad.enac.fr](https://study_abroad.enac.fr) (login anonyme et pas de mot de passe).

Pour toute question complémentaire, veuillez contacter [studyabroad@enac.fr](mailto:studyabroad@enac.fr)

##### Candidatures individuelles :

- Ce recrutement sur dossier s'adresse à des candidat-e-s issu-e-s de la filière universitaire (étudiant-e-s ayant au moins validé-e une 1<sup>ère</sup> année de Master ou ayant obtenu un Bachelor en 4 ans d'une université étrangère). 20 places sont offertes (environ 5 places dans chaque majeure : systèmes avioniques ; opérations aériennes et sécurité ; systèmes informatiques du transport aérien ; télécommunications aéronautiques et spatiales).

- Pour les étudiant-e-s ayant réalisé un cursus universitaire à l'étranger - veuillez contacter [michel.chauvin@enac.fr](mailto:michel.chauvin@enac.fr)

- Pour les étudiant-e-s ayant réalisé un cursus universitaire en France - l'ENAC a intégré la procédure d'admission commune par voie universitaire (GEI-UNIV), regroupant également les écoles Mines-Ponts, l'École polytechnique, ISAE, ENSTA, Mines ParisTech, Arts & Métiers, l'ESPCI Paris et SupOptique. Les inscriptions se feront depuis le site : <https://www.geiuniv.com>

#### Frais de scolarité annuels : Droits de scolarité annuels :

Élèves admis-es sur concours* (Gratuit pour les boursiers)	1 410 €
Élèves Européens admis-es sur dossier (Gratuit pour les boursiers)	1 410 €
Élèves non Européens admis-es sur dossier	4 820 €

\*y compris les élèves issu-e-s de la prépa des INP et de la passerelle PACES



## Comment intégrer la formation Ingénieur-e ENAC Fonctionnaire ?

(cf. plaquette "Ingénieur ENAC" disponible sur le site de l'ENAC)

### La formation a lieu sur le campus de Toulouse

L'admission ne se fait qu'en 1<sup>ère</sup> année et que sur concours. Le concours est le Concours Communs INP avec des places réparties selon les filières MP, PC-PH, PSI, MPI

Filières		Places offertes en 2023
MP	Fonctionnaire	4
PC-PH	Fonctionnaire	3
PSI	Fonctionnaire	5
MPI	Fonctionnaire	1

N.B : le nombre de places offertes est donné à titre indicatif

#### • STATUT FONCTIONNAIRE :

En devenant élève ingénieur-e ENAC fonctionnaire, vous bénéficiez d'une scolarité gratuite et rémunérée, de l'ordre de 1 500 euros nets/mois en moyenne pendant les 3 ans de scolarité. Vous profitez également d'un stage de pilotage, entièrement gratuit, qui peut vous conduire jusqu'au brevet de pilote privé avion.

A l'issue de la formation, les Ingénieur-e-s ENAC fonctionnaires rejoignent la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) avec une rémunération en début de carrière d'environ 3 800 euros nets/mois, cette rémunération étant variable selon les postes et l'affectation géographique.

En cas de rupture volontaire de votre engagement au delà de 3 mois après le début de votre formation, vous serez tenu-e de rembourser la totalité des traitements nets perçus ainsi que tout ou partie des frais d'études engagés par l'ENAC. (arrêté du 16 septembre 2020 fixant les modalités de calcul et de remboursement des sommes dues en cas de rupture de l'engagement à servir l'État).

#### • PRÉSENTATION DE LA DGAC :

La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) est en France l'administration, rattachée au Ministère de la Transition écologique, qui regroupe l'ensemble des services de l'État chargés de règlementer et de superviser la sécurité aérienne, le transport aérien et les activités de l'aviation civile en général.

Elle est notamment chargée de différentes missions relatives à l'aviation civile comme :

- le maintien d'un haut niveau de sécurité et de sûreté du transport aérien,
- la régulation du transport aérien,
- le soutien à la recherche et au développement du transport aérien,
- la transition écologique, y compris la réduction des nuisances générées par le transport aérien,
- la gestion du trafic aérien et le contrôle aérien,
- l'élaboration et à la défense des positions françaises dans les instances internationales.

L'ingénieur-e ENAC fonctionnaire est un-e acteur/trice majeur de la DGAC dans l'ensemble de ces missions.

## Comment intégrer la formation Ingénieur-e ENAC par apprentissage ?

(cf. plaquette "Ingénieur-e ENAC par apprentissage" disponible sur le site de l'ENAC)

### La formation a lieu sur le campus de Montpellier pendant les 3 premiers semestres et ensuite sur le campus de Toulouse

#### • MODALITÉS D'ADMISSION :

I- L'admission se fait en 1<sup>ère</sup> année (35 places max environ) selon les 2 voies d'accès suivantes :

#### ● Sélection par la Passerelle PACES Toulouse Tech :

- 1 à 2 places maximum sont offertes, en fonction du classement et de la motivation des candidat-e-s.,

#### ● Sélection sur dossier :

- 33 à 34 places environ (35 places maximum) sont offertes,

- Les candidat-e-s doivent avoir validé au minimum au plus tard au 1<sup>er</sup> septembre de l'année du recrutement :

- un grade de licence après une formation de licence générale (L3) du domaine "Sciences et technologies" ou après un Bachelor en Sciences et Ingénierie (BSI),

- ou être issus de Classes préparatoires Adaptation Technicien Supérieur (ATS),

Voici la liste des licences et BSI éligibles pour pouvoir candidater :

Diplômes d'origine	
L3	Licence à caractère scientifique et technologique, dans une des thématiques suivantes : Mathématiques, Physiques, Informatique, Sciences pour l'Ingénieur, Mécanique
BSI	Bachelor en Sciences et Ingénierie, dans une des thématiques suivantes : Mathématiques, Physiques, Informatique, Sciences pour l'ingénieur, Mécanique

A titre exceptionnel, l'admission en 1<sup>ère</sup> année est également ouverte à d'excellents candidats :

- ayant validé une 2<sup>ème</sup> année de licence générale (L2) du domaine «sciences et technologies», selon la liste ci-dessous,

- ou titulaires d'un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), selon la liste ci-dessous,

- ou titulaires d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS), selon la liste ci-dessous,

- ou issus de classes préparatoires intégrées.

Voici la liste des licences, des DUT, et des BTS éligibles pour pouvoir candidater :

Diplômes d'origine	
L2	Licence à caractère scientifique et technologique, dans une des thématiques suivantes : Mathématiques, Physiques, Informatique, Sciences pour l'Ingénieur, Mécanique
DUT	-GEII (Génie Electrique et Informatique Industrielle) - GIM (Génie Industriel et Maintenance) - GMP (Génie Mécanique et Productive) - GTE (Génie Thermique et Energie) - Info (Informatique) - MPh (Mesures Physiques) - SGM (Sciences et Génie des Matériaux) - STID (Statistique et Informatique Décisionnelle) - MMI (Métiers du Multimedia et de l'Internet) - R&T (Réseaux et Télécommunications)
BTS	- Aéro (Aéronautique) - SN option IR (Systèmes Numériques, option Informatique et Réseaux) - SIO SLAM et SISR (Services Informatiques aux Organisations, options 'Solutions Logicielles et Applications Métiers' et 'Solutions d'Infrastructure, Systèmes et Réseaux)

II- Une admission en 2<sup>ème</sup> année est également possible après avoir validé un niveau M1 via :

- La procédure d'admission sur titre GEI-UNIV (<http://www.geiuniv.com/>),

- Ou en fonction du dossier du/de la candidat.e.

● **Inscription**, suivi de votre candidature, convocation et résultats : <https://concours.enac.fr>

**Calendrier** : Ouverture des inscriptions : du **mardi 13 décembre 2022** au **lundi 6 mars 2023 inclus**. Toutes les pièces constitutives de votre dossier de candidature\* devront être déposées sur votre espace personnel, au plus tard **lundi 13 mars 2023 à 23h59**.

- Si votre dossier est retenu, vous serez convoqué-e pour un entretien de motivation avec un jury composé de représentant-e-s de l'ENAC et des entreprises.

Ces entretiens auront lieu le **jeudi 11 et vendredi 12 mai 2023** sur le site de l'ENAC Toulouse.

## • FRAIS D'INSCRIPTION :

- 100 euros, gratuit pour les boursiers

## • CONDITIONS REQUISES POUR TOUS LES CANDIDAT·E·S :

- Avoir un bon niveau de français,
- Pouvoir justifier d'un niveau B1 minimum en anglais,
- Avoir signé un contrat d'apprentissage de 3 ans avec une entreprise dont les métiers sont en adéquation avec la formation (si possible avant le début de la formation et au plus tard 3 mois après la rentrée),
- Avoir moins de 30 ans (sauf cas particuliers) à la signature du contrat d'apprentissage.

## • STATUT APPRENTI·E

En signant un contrat d'apprentissage avec une entreprise, vous bénéficiez du statut de salarié·e en formation.

Votre employeur assurera la prise en charge totale de vos frais de formation, et vous garantira la même couverture sociale que l'ensemble du personnel.

Vous percevrez une rémunération dont les valeurs minimales sont les suivantes :

En % du SMIC en vigueur	18/20	21/25	26 et +
1 <sup>ère</sup> année	43	53	100
2 <sup>ème</sup> année	51	61	100
3 <sup>ème</sup> année	67	78	100

N.B. : La formation Ingénieur·e ENAC par apprentissage sera complétée en début de 2<sup>ème</sup> année par des étudiant·e·s issu·e·s de la formation Ingénieur ENAC "classique" (recruté·e·s avec le statut civil à partir du concours commun INP) et qui font le choix de continuer leur formation par apprentissage. Les candidat·e·s issu·e·s de CPGE doivent donc passer par cette voie d'accès.

\* Le dossier de candidature devra obligatoirement comporter les pièces suivantes :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitæ,
- une photocopie d'une pièce d'identité,
- un relevé des notes obtenues depuis l'obtention du BAC jusqu'à celles du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2022/2023 (concernant les candidat·e·s titulaires d'un niveau L2, les relevés de notes doivent être ceux fournis par l'Université pour les cours suivis),
- un justificatif officiel du niveau minimum B1 en anglais de moins de 2 ans (soit par le biais du TOEIC : listening and reading, TOEFL, Cambridge,... voir la liste des tests éligibles sur le document "grille de corrélation du niveau d'anglais" sur la page IENAC par apprentissage). Les tests blancs, en ligne ou attestations de professeurs ou de stage d'anglais seront refusés.
- une ou deux lettres de recommandation et/ou avis de poursuite d'études,
- un justificatif de bourse si nécessaire.

**Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.**

## Contacts :

Responsable pédagogique formations Ingénieur-e  
ENAC

**Muriel GIZARDIN**

+33 (0)5 62 17 44 12

muriel.gizardin@enac.fr

Responsable pédagogique pour l'apprentissage

**Alexis JACQUEMIN**

+33(0)5 62 17 46 46

alexis.jacquemin@enac.fr

Gestionnaire Administrative des Ingénieurs  
par apprentissage

**Hélène HARITCHABALET**

+33(0)5 62 17 44 87

helene.haritchabalet@enac.fr

